

communiqué de presse

UN NOUVEL INDICE GENEVOIS DES PRIX DES JANVIER 1983

Dès janvier 1983, le service cantonal de statistique (SCS) mesurera chaque mois l'évolution des prix à la consommation à Genève grâce à un nouvel indice des prix. Elaboré selon des principes arrêtés à l'échelon fédéral par consensus entre partenaires sociaux et experts, cet indice se distingue de l'actuel par une nouvelle méthode de calcul (méthode des indices élémentaires), un nouveau mois de base (décembre 1982 = 100), des pondérations mises à jour en fonction des structures de consommation actuelles des ménages, un nouveau panier de fruits et légumes adapté aux habitudes de consommation les plus récentes et restructuré de façon plus fine et rigoureuse.

Ce nouvel indice résulte de la revision partielle des indices calculés en Suisse sur base septembre 1977 = 100 dont l'évolution était entachée de distorsions en raison d'un vice méthodologique. De ce point de vue, un progrès important est réalisé et le renchérissement sera mesuré de façon tout à fait cohérente et digne de confiance. Les nouvelles méthodes correspondent à des propositions faites dès 1975 par le SCS à l'échelon fédéral.

Pour garantir la continuité des séries actuellement publiées (indices genevois de base septembre 1966 et septembre 1977 = 100), le SCS raccordera, chaque mois, les résultats du nouvel indice aux anciens chiffres. Et ceux-ci seront également publiés. Ainsi les besoins des nombreux utilisateurs de ces anciennes séries d'indices seront immédiatement satisfaits. Toutefois, lors de conclusion de nouvelles clauses d'indexation, il conviendra de se référer au nouvel indice genevois (décembre 1982 = 100) dès le mois prochain.

Les améliorations apportées à l'indice genevois des prix correspondent aux modifications qui seront introduites dans le calcul de l'indice suisse puisque ces indices sont calculés, par principe, selon des méthodes, avec des structures et sur des bases identiques. Malgré cette correspondance, la distorsion de l'ancien indice genevois est restée plus faible que celle de l'indice suisse. L'ordre de grandeur de celle-ci a été évalué à 2,5% pour la période septembre 1977 - juillet 1982, soit à environ 0,5% par an en moyenne, alors que la surévaluation globale de l'indice genevois est estimée à légèrement moins de 1,2% pour cette période, soit à environ 0,2% par an en moyenne, taux inférieur au degré de précision que l'on peut escompter pour un tel instrument de mesure.

Cette différence s'explique par deux raisons principales. D'une part, en raison de la nature des formules de calcul, les déviations possibles sont plus faibles à l'échelon régional que national, où les variations de prix sont plus hétérogènes. D'autre part, ayant diagnostiqué rapidement les causes des distorsions potentielles, le SCS a pris des mesures correctives pour limiter au mieux une surestimation de la hausse des fruits et légumes, principaux facteurs de la distorsion de l'indice général sur lesquels il pouvait intervenir, tout en respectant les conventions fédérales de calcul.

En annexe, quelques informations détaillées complémentaires.

SCS/5.1.1983



Principales modifications apportées à l'indice genevois des prix à la consommation

Même si la portée, l'architecture générale, l'organisation et les méthodes d'enquête actuelles sont conservées, la révision partielle de l'indice des prix à la consommation se traduit par de nombreuses innovations.

Nouvelle méthode de calcul

Les 380 indices partiels, qui sont ensuite synthétisés pour former l'indice général, seront des moyennes d'indices élémentaires de prix calculés pour chaque article entre le mois courant et le mois de base (décembre 1982). On renonce donc à l'enchaînement des variations moyennes de prix entre deux relevés successifs. Simple dans son principe, la nouvelle méthode de calcul se complexifie pour tenir compte des modifications continues de l'assortiment des marchandises et services offerts sur le marché.

En revanche, la méthode de calcul de l'indice général à partir de 380 indices partiels reste inchangée : il s'agit d'une moyenne arithmétique pondérée par des coefficients qui reflètent la structure de consommation des ménages de salariés en Suisse.

Nouvelle base

S'il est admissible de raccorder les résultats du nouvel indice général à ceux de l'ancien pour répondre à des besoins pratiques, il n'est pas possible de poursuivre le calcul des 380 indices partiels sur la base 1977 car certains sont fortement surévalués et d'autres sont sous-estimés. Sans nouveau point de départ, ces distorsions seraient perpétuées. Comme tous les prix seront comparés à leur niveau de décembre, tous les indices seront aussi calculés sur cette base (décembre 1982 = 100).

Nouvelles pondérations

L'introduction de nouvelles pondérations, entraînée par le changement de base, permet de tenir compte des habitudes de consommation récentes des ménages. Ces pondérations se fondent sur les résultats de l'enquête fédérale sur les dépenses des ménages en 1981 qui portait sur 442 ménages, d'une taille moyenne de 3,4 personnes, disposant d'un revenu annuel brut de F. 61 400. Ces ménages consacraient en moyenne F. 56 300 à l'ensemble de leurs dépenses (épargne exclue) et F. 42 200 à leurs dépenses de consommation (assurances et impôts exclus). Pour des raisons pratiques, une partie minime de ces dépenses ne sont pas couvertes par l'indice (exemple : les bijoux). En définitive, celui-ci se rapporte aux 70 % des dépenses totales des ménages. Les modifications des pondérations des 380 indices partiels se répercutent sur l'importance relative des 9 principaux groupes de consommation de l'indice : la pondération de 8 groupes sur 9 change. Ces coefficients de pondération sont exprimés en pour cent des dépenses de consommation couvertes par l'indice.

Pondérations de l'actuel et du nouvel indice des prix à la consommation

| Groupes de dépenses | Pondérations actuelles | Pondérations actuelles implicites ¹⁾ | Nouvelles pondérations |
|--------------------------------------|------------------------|---|------------------------|
| Alimentation | 20,0 | 21,5 | 21,0 |
| Boissons et tabacs | 5,0 | 5,0 | 5,0 |
| Habillement | 8,0 | 7,5 | 7,0 |
| Loyer | 19,0 | 18,0 | 18,0 |
| Chauffage et éclairage | 4,0 | 5,5 | 5,0 |
| Aménagement et entretien du logement | 7,0 | 6,5 | 6,0 |
| Transports et communications | 15,0 | 14,0 | 14,0 |
| Santé et soins personnels | 7,0 | 7,0 | 8,0 |
| Instruction et loisirs | 15,0 | 15,0 | 16,0 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

1) Pondérations actuelles corrigées par l'évolution des prix à Genève entre septembre 1977 et décembre 1982. Cette adaptation des pondérations tient donc compte des variations de prix spécifiques à chaque groupe de dépenses.

Les différences entre les nouvelles et les anciennes pondérations s'expliquent par des évolutions de prix divergentes selon les biens et par la modification des quantités relatives consommées. Ainsi par exemple, sous l'effet de la poussée des prix du mazout, la pondération du groupe chauffage et éclairage aurait passé de 4,0 % à 5,5 % mais le volume de la consommation ayant baissé, en termes relatifs, son poids se fixe à 5,0 %. De même, la diminution de la pondération des loyers (de 19 % à 18 %) découle surtout de la baisse de leur prix relatif entre 1977 et 1982 (hausse des loyers : + 16,3 %; hausse de l'indice général : + 22,9 %).

Nouveau panier de fruits et légumes

La liste des fruits et légumes dont les prix sont observés est adaptée aux habitudes actuelles de consommation (par exemple : introduction des nectarines et des kakis, suppression des colraves) et sa nouvelle définition permet une observation plus rigoureuse des prix. La structuration de ce panier est affinée et se décompose en 49 postes au lieu de 33 dans l'actuel indice. Les pondérations mensuelles des diverses sortes de fruits et légumes ont été retouchées pour tenir compte notamment de l'évolution récente des variations saisonnières de la production et de la consommation des ménages.